

**Intervention de Monsieur Michel NKENFACK ! Directeur des Laboratoires LINCLOE et Etablissement Bel'Ange ; Président de l'Association des Promoteurs de Produits Cosmétiques (ANAPROC) et Président du Groupement des Petites et Moyennes Entreprises du Cameroun(GPMECAM), lors de la tenue d'un atelier sous-régional sur « *les plans et les stratégies de gestion de la propriété intellectuelle (PI)* » du 26 au 30 Août 2013 à Yaoundé au Cameroun.**

Permettez-moi Mesdames et Messieurs les organisateurs du présent atelier, je vais dire les représentants respectifs de l'OMPI, de l'OAPI et du JPO de prendre la parole pour vous saluer, vous remercier et vous féliciter pour cette initiative et sur le choix du thème à débattre à savoir : « ***la formulation et la mise en œuvre des plans et stratégies de gestion de la propriété intellectuelle par les structures nationales, selon le concept de la gestion axée sur les résultats***»

Nous sommes sans ignorer que la propriété intellectuelle (PI) est un domaine très vaste et complexe car il englobe à la fois selon une classification ancienne deux catégories de droits de propriété intellectuelle à savoir : *ceux qui relèvent de la propriété industrielle, et ceux qui relèvent du droit d'auteur et des droits voisins.*

Mon propos sur lequel je m'en vais vous entretenir aujourd'hui est axé sur le droit de la propriété industrielle à savoir : « **quelles sont les attentes des petites et moyennes entreprises(PME)/ petites et moyennes industries (PMI) qui**

## **représentent plus de 90% du paysage entrepreneurial Camerounais à l'issue du présent forum» ?**

En faisant un tour d'horizon sur l'état des lieux à la faveur du partenariat public-privé entre les deux organisations nommées Anaproc-Gpmecam avec les Ministères et les autres structures d'écoute et d'accompagnement des PME dans notre pays, des réalisations non négligeables ont été enregistrées. Mais le chantier reste vaste sur l'appropriation des opérateurs économiques en matière de propriété industrielle.

Depuis 2005, l'Association Nationale des Promoteurs de Produits Cosmétiques (ANAPROC) et le Groupement des Petites et Moyennes Entreprises du Cameroun (GPMECAM) en partenariat avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie, ont élaboré un tandem en vue de l'assainissement de notre espace économique et commercial ; les actions de sensibilisation et de répression sur les faits de contrefaçon ont suscité à l'endroit des acteurs une prise de conscience. Ceci a eu pour effet la sortie de la clandestinité d'un bon nombre d'entreprises qui ont marqué leur totale adhésion en procédant à l'enregistrement de leurs différentes marques de produits, noms commerciaux, dessins et modèles auprès de l'OAPI.

Toutes fois, en faisant l'économie d'autres actions non moindres, nous suggérons aux autorités membres de l'OAPI la prise en compte de l'enregistrement du nom commercial dans la composition du dossier relatif à la création d'une entreprise comme l'une des pièces maîtresse.

Le Cameroun s'est doté de plusieurs textes en faveur des PME à savoir, la loi portant promotion des PME au Cameroun,

le document de stratégie pour la croissance et l'emploi. Ce qui fait problème au demeurant est le fait que les milieux d'affaires ne se sentent pas suffisamment concernés et impliqués dans la mise en œuvre de ces programmes si chers à notre pays.

Nous suggérons donc la possibilité de la création d'une **Commission Nationale de Lutte Contre le Commerce Illicite (CONALCI)** donc la vocation principale sera beaucoup plus axée sur la contrefaçon. Cette commission aura en son sein :

- les représentants des structures étatiques en charge de répression des fraudes,
- des experts sur la question de propriété intellectuelle,
- les mandataires des titulaires de marques de produits et autres.

Cette structure devra jouer le rôle de complémentarité à la Brigade Nationale de contrôle et de répression des fraudes du Ministère du Commerce.

Comme vous le constaterez chers participants, les experts cités plus haut et venant d'horizons divers constituent à coup sûr une sorte de brigade d'intervention rapide et efficace susceptible de mettre en déroute les contrefacteurs et pouvoir rassurer l'entreprise citoyenne, redonner confiance aux consommateurs, protéger les recettes fiscales de l'état et attirer les potentiels investisseurs en quête de nouveaux marchés.

Pourquoi ne pas le rappeler que L'ANAPROC et le GPMECAM malgré ses modiques moyens, avaient déjà implémenté cet exercice à travers un dispositif de Veille, de surveillance et d'alerte en leur sein, qui avait pour missions essentielles de

sensibiliser les opérateurs économiques sur le bien fondé et les avantages d'un enregistrement des marques.

La collecte et le traitement des informations sur la contrefaçon suivie du transfert des rapports aux autorités compétentes pour toutes fins utiles avaient été réalisés avec succès.

Nous en voulons pour preuve les lettres d'encouragements émises à notre intention par la plus haute autorité du gouvernement et les Ministères en charge des questions économiques et de développement.

Cette stratégie bien pensée peut consacrer un rôle fondamental aux organisations intermédiaires qui devront mobiliser les chefs d'entreprises autour de cette nouvelle vision, ce qui permettra à l'état et aux partenaires du développement d'accomplir pleinement leurs missions régaliennes d'encadrement.

Puisqu'il s'agit ici d'une gestion axée sur le résultat, nous espérons que les observations et les propositions issues de ce conclave vont déclencher une synergie d'actions concertées entre les différents partis impliqués dans ce processus.

Vive le partenariat public-privé, partenaire au développement

Vive le Cameroun,

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.